



UNSA POLE EMPLOI

6, rue de la plaine 75020 PARIS
Tel : 01 44 93 20 85 Fax : 01 44 93 26 15
syndicat.unsa@pole-emploi.fr
Site : www.unsa-pole-emploi.fr

libres ensemble

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION NATIONALE DE GESTION DES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES DU 1^{er} FEVRIER 2010

Lundi 1^{er} février s'est tenue, une nouvelle réunion de travail de la C.N.G.A.S.C.. Cette commission est chargée de mettre en place et de gérer les œuvres sociales et culturelles au niveau national pour l'ensemble du personnel de Pôle Emploi. Lors des premières réunions du mois de janvier, la C.N.G.A.S.C. avait créé 4 prestations enfants pour un coût de 7 millions d'€uros. (voir notre compte rendu du CNGASC du 14/01/2010). Pour rappel, Pôle emploi consacre 2,5 % de sa masse salariale aux activités sociales et culturelles avec une répartition de 1,3% pour l'échelon national (soit un budget de 20 millions d'€uros) et de 1,2% pour les C.E.

L'UNSA a proposé de mettre en place une aide aux vacances, loisirs et culture ouverte à l'ensemble du personnel de Pôle emploi avec une majoration financière par enfant à charge. L'UNSA était aussi favorable à la création de deux nouvelles prestations enfants à savoir « classe transplantée » et « colonie de vacances/séjour jeune ». L'UNSA a également défendu l'institution d'un « Quotient Familial » permettant de pondérer les aides en fonction des revenus et de la composition familiale. Ce Q.F. n'excluait aucun agent avec une participation minimum garantie du CNGASC à hauteur de 35%.

Une majorité d'organisations syndicales (CGC, CFDT, CFTC et FO) a préféré adopter une dotation nationale de 200 €uros par enfant non soumise au quotient familial. Coût de ce choix : 7 millions D'€uros. **Conséquence de ce choix : 50% du personnel (sans enfant) est, aujourd'hui, exclu des aides accordées par la CNGASC** Ainsi, 70% du budget de la CNGASC (14 millions d'€uros) sera consacré aux seules prestations et aides aux enfants. Il ne reste plus que 6 millions d'€uros pour construire des prestations et des aides ouvertes à l'ensemble du personnel.

L'UNSA condamne cette répartition du budget du C.N.G.A.S.C.
Nous portons et défendons une répartition plus égalitaire du budget (50% agents, 40% enfants, 10% dons & prêts). L'UNSA continuera à se battre pour des activités sociales et culturelles nationales, justes et solidaires, ouvertes à l'ensemble du personnel de Pôle Emploi !